
Communs

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>01/07/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>02/10/2020</i>	<i>Prise en compte des commentaires</i>
<i>1.0.3</i>	<i>04/10/2020</i>	<i>Intégration des amendements réalisés lors de la validation collective du texte en plénière</i>

Contenu

Objectifs

Se lancer dans un projet d'habitat participatif, c'est d'abord plusieurs personnes qui se regroupent pour élaborer un projet en commun avec la volonté de vivre autrement.

Un éco-hameau repose avant tout sur l'envie de plus de solidarité et de vivre ensemble plutôt que chacun chez soi et chacun pour soi. Au-delà de notre habitat personnel qui respecte notre intimité, les Communs sont essentiels dans la réussite du projet Éco-hameau en permettant plus de partage, de convivialité et d'entraide. Ils permettent de remettre l'humain au centre des rapports et construire ainsi une alternative à la culture individualiste et consumériste. Vivre de façon plus résiliente, sobre et autonome grâce à la puissance du collectif.

C'est également un lieu de décision et de mise en place de projets avec l'ensemble du collectif. Inventer le monde de demain, plus solidaire et écologique.

Définition des Communs

Les communs sont un des fondements du projet d'éco-lieu que nous souhaitons réaliser : les espaces communs seront généreux et représenteront la majorité du terrain.

Avoir des communs signifie vivre ensemble mais pas tout le temps et dans le respect des libertés individuelles et de l'intimité de chaque habitant/foyer. Ainsi, en plus des espaces partagés, chaque foyer disposera de son habitation et d'un espace extérieur privatif.

Les communs, ce sont à la fois :

- Des **valeurs partagées** : mutualisation, entraide, partage, solidarité, convivialité, coopération, échange, résilience, sobriété, autonomie, écologie, durabilité (cf : texte de vision valeurs - Valeurs);
- Des **savoir-faire** / le « faire-ensemble » : la transmission de savoirs au sein des membres de l'éco-hameau ; (cf : texte de vision valeurs - Autonome en savoir-faire)
- Du **temps partagés** : pour l'organisation des communs (réunions), construire nos habitations et aménager le lieu (chantiers participatifs), atteindre nos objectifs en terme d'autonomie alimentaire et énergétique mais aussi simplement pour vivre ensemble (temps conviviaux, repas partagés, fêtes...) et rencontrer de nouvelles personnes (woofing, ateliers...);
- Des **lieux de vie** pour créer du lien, se retrouver, vivre-ensemble, partager des savoir-faire :
 - **intérieurs** : pour mutualiser des espaces avec un usage ponctuel ou dont l'usage partagé est souhaité :
 - se réunir : maison commune, grande salle de repas, cuisine
 - se divertir : salle de jeux, bibliothèque
 - accueillir : chambres d'amis,
 - travailler : espace de co-working,
 - stocker : espace de stockage pour les graines et la production alimentaire , atelier bricolage,
 - buanderie collective, etc.
 - **extérieurs** :
 - potagers en permaculture, verger, forêt nourricière, serre... : pour tendre vers l'autonomie alimentaire ;
 - point d'eau, jardins collectifs, prairie, bois, aire de jeux, stationnement regroupé et dissocié des logements... : pour avoir un cadre de vie de qualité ;
- Du **matériel/biens** (outils, livres, jeux, voitures, vélos...) pour consommer moins, ne plus gaspiller et ne pas être dans une logique individualiste. La mise à disposition d'équipement déjà existants permet le partage et prévient l'achat et donc la fabrication de biens non nécessaires, ce qui est positif pour l'environnement. La

mutualisation d'équipement lors d'un achat, d'une location ou d'un emprunt va aussi dans ce sens. Un achat ou une location commune tentera d'être le plus adapté aux besoins réels du groupe (usage intensif ou non...).

- Des **animaux** (poules, chevaux, moutons...) pour produire une partie de notre alimentation ou aider à diverses tâches (tondre le verger, traction animale...) ou contribuer à l'aggradation de la biodiversité;
- Une **gestion à l'échelle du terrain** (cf [Autonomie en eau](#) / [Autonomie en énergie](#) / [Autonomie en nourriture](#)) pour tendre vers l'autonomie et la sobriété énergétique, alimentaire et en eau.

Une partie de ces communs sera aussi à l'usage de personnes extérieures aux habitants du lieu selon des fréquences, des durées et des règles à définir. Plus d'informations dans notre document "[Lien du lieu avec l'extérieur](#)".

Concernant la mutualisation des biens, il est important de respecter le fait que tous les individus ne sont pas prêts à mettre à disposition leur bien au même niveau que les autres, c'est un choix. Chaque personne a son propre seuil de tolérance quant à la gestion de ses biens personnels.

Les moyens

Avoir des communs sur l'éco-lieu implique à la fois :

- Un **investissement en temps** des habitants : accorder de son temps personnel pour le collectif :
 - **l'organisation** de l'éco-hameau (réunions mensuelles : plénières, cercles...);
 - la **construction et l'aménagement** des communs (espaces intérieurs et extérieurs);
 - **l'entretien et la maintenance** ;
 - la participation à la production alimentaire pour tendre vers **l'autonomie alimentaire** ;
 - la mise en place d'installations pour tendre vers **l'autonomie énergétique** ;
 - **l'ouverture de l'éco-lieu** pour créer une dynamique avec l'extérieur (visite d'écoliers, wwoofing, concerts,...) et contribuer à la mutualisation des expériences similaires et participer à des réseaux d'habitats participatifs (visite de groupes intéressés par ce type de projet d'habitat participatif).

Un **investissement financier** pour permettre de réaliser ces communs : achat, maintenance, charges mensuelles.

Cela signifie également de prévoir :

- Un **montage juridique** pour gérer les biens communs ;
- Un **planning à court, moyen et long terme** pour planifier la réalisation des communs dans le temps selon la complexité, la priorité ou non pour le groupe, l'investissement financier et en temps nécessaire ;
- Un **chiffrage** des dépenses selon les communs envisagés ;
- Un **aménagement du terrain spécifique** pour prendre en compte l'ouverture de l'éco-lieu à des personnes extérieures et préserver au maximum l'intimité et la tranquillité des habitants (notamment des habitations et espaces extérieurs privés) ;
- Un **cadre de sécurité** ;
- Un **inventaire préalable** des biens pour évaluer ce que nous possédons déjà et que nous sommes prêts à mettre à disposition du collectif ;
- Un **règlement intérieur** pour faciliter le vivre-ensemble et la mise en commun : règles d'usage et de vie dans l'ensemble des communs ;
- Un **process** pour définir la mutualisation des biens et des espaces : le cadre de l'emprunt ;
- Une **fréquence d'utilisation / ouverture des communs aux personnes extérieures** devra être définie par les habitants de l'éco-lieu

A minima, nous souhaitons avoir sur l'éco-hameau :

- Une maison commune regroupant une cuisine, une salle polyvalente, une buanderie et de(s) chambre(s) d'amis,
- Un potager,
- Un verger,
- Un hangar et/ou atelier de bricolage incluant des outils et matériels agricoles,
- Un poulailler.

La création des communs sera une priorité à court terme pour permettre le vivre-ensemble. Certains communs seront initiés dès l'acquisition du terrain (pièce commune avec cuisine/préau avec cuisine extérieure, mise en place de toilettes sèches ...), d'autres réalisés en parallèle des constructions individuelles (lancement du verger et du potager, gestion de l'eau et récupération, aménagement et gestion du stationnement,

buanderie ...) ou au fil des années car plus coûteux, complexes à mettre en place on non prioritaires (jeux extérieurs, magasin/vente à la ferme, chambres d'amis, poulailler...).

Le lancement du verger et potager seront initiés après observation des caractéristiques du site (dans une démarche permaculturelle). Des tests pourront être lancés dès l'acquisition du terrain pour appréhender le sol.

La **participation individuelle** de tous les habitants pour les communs est requise. Une implication minimum sera demandée à chacun (cf : texte de valeurs : Niveau d'implication). Au lancement du projet, un investissement de temps plus important, ponctuellement, sera nécessaire pour la mise en place et la construction des communs. La participation aux "communs" doit être pleinement acceptée par les habitants pour ne pas être subie et ressentie comme une contrainte.